



MAISON MUNICIPALE DES JEUNES
10bis rue Amelot tel 41 45 62
LA ROCHELLE

2 MAI AU 12 JUIN 1980



la galerie sonore

des Jeunesses Musicales de France

1600 INSTRUMENTS DE MUSIQUE DU MONDE ENTIER

à voir et à toucher

2 MAI AU 12 JUIN 1980

BATIMENT DES "DAMES BLANCHES" Entrée Place J.B. MARCET

* programmation MMJ

LA GALERIE SONORE regroupe près de 1 600 instruments de musique du monde entier à voir et à toucher, sélectionnés pour leur apport pédagogique et culturel.

Ces instruments sont de manipulation simple et ont en commun de produire des sons radicalement différents de l'univers musical européen : timbre complexe, hauteurs indéterminées..., de plus ils associent étroitement le geste à l'émission sonore et suscitent de par leur forme même, l'adhésion physique du joueur.

La découverte de la GALERIE SONORE s'effectue pendant deux heures sous la responsabilité d'animateurs, et, dans chaque salle, à travers des jeux sonores en fonction des caractéristiques de chaque famille d'instruments.

L'animation est ouverte à tous groupes constitués de trente enfants maximum ou quinze adultes maximum.

Depuis 1973, la GALERIE SONORE est allée dans plus de 50 Villes et a touché plus de 200 000 enfants et adultes.

Cette opération reçoit l'aide de l'ONDA et de la Direction de la Musique au Ministère de la Culture.

Une GALERIE SONORE permanente des J.M.F. -Centre de recherche pédagogique- s'est installée à Angers depuis Février 1980.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

- Animations par groupes constitués - Durée de l'animation 2 h

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI matin

Horaires des animations :

Matin :	1er groupe de	8h45 à 10h45	Après-midi :	de 13h45 à 15h45
	2ème -	de 9h30 à 11h30		de 14h30 à 16h30
	3ème -	de 10h15 à 12h15		de 15h15 à 17h15

Réservation à la M.M.J. (41.45.62) tous les après-midi, sauf Dimanche et Lundi de 14h30 à 18h30

- ANIMATIONS TOUS PUBLICS sans réservation le samedi après-midi à 14h30 - 15h30 - 16h30



*à nous retourner
signé*

- 1 AVR. 1980

CONTRAT GALERIE SONORE

Entre : les JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE, 14 rue François-Miron 75004 PARIS
représentées par leur Directeur Général, Jean-Pierre de LAVIGNE
d'une part,

Et : ~~LA MAISON MUNICIPALE DES JEUNES DE LA ROCHELLE 10 bis rue Amelot~~
représenté par son Directeur, Monsieur JULIOT

ci-après dénommé le Preneur.

I Les J.M.F. mettent à la disposition du Preneur la Galerie Sonore,
du 28 Avril 80 au 13 Juin 80
(2 jours de montage et 1 jour de démontage compris).

Celle-ci est composée de :

- 1.600 Instruments d'Asie et d'Afrique mis à la disposition des enfants,
- des documents destinés à l'exposition (plans, photos, dessins, cartes),
- un matériel audiovisuel ~~comp. la XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~, carrousels, diapositives),
- un régisseur-animateur, responsable administratif et technique de l'ensemble de la Galerie Sonore,
- 3 animateurs, dont un responsable des relations extérieures et du planning.

Le montant du matériel (valeur 300.000 Frs) est assuré par les J.M.F.

II Le Preneur s'engage à fournir :

- les locaux nécessaires à l'exposition, en accord avec l'Administrateur de la Galerie Sonore (salles chauffées, éclairées et fermant à clef) sous la responsabilité du Régisseur de la Galerie.
- un gardien de nuit : les salles étant surveillées en l'absence des animateurs, de 12 h à 14 h et à partir de 17 h jusqu'au lendemain matin. (TRES IMPORTANT).
- un local fermant à clef, avec le téléphone, pour les animateurs et le régisseur chargé de la réparation journalière des instruments.
- un local pour le rangement des caisses et valises (50 m3).

.../...

- un matériel : 2 m³ de sable fin très sec,
70 m de tables ou tréteaux sur le pourtour des salles d'exposition.
- personnel : 8 machinistes durant la 1ère journée du montage et la journée de démontage de la Galerie.

Par ailleurs, le Preneur :

- contactera une assurance responsabilité civile pour tout incident ou accident dont seraient victimes les visiteurs de la Galerie. La visite de la Commission de Sécurité est obligatoire et sous la responsabilité du Preneur.
- établira le planning de visites des enfants, en liaison avec l'animateur responsable de la Galerie, et selon les horaires établis à l'avance et compatibles avec les conditions d'engagement des animateurs.
- devra obligatoirement mentionner pour toute publicité les J.M.F. en tant que Producteur de la Galerie Sonore, laquelle est subventionnée par le Ministère de la Culture et celui de l'Éducation.

III CONDITIONS FINANCIERES

Le montant de la quote-part de remboursement des frais de fonctionnement de la Galerie Sonore, pour les dates indiquées plus haut, a été fixé forfaitairement à 52 500 F (CINQUANTE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS)

Un premier versement, correspondant à la moitié de la somme sera effectué au plus tard deux mois avant le déroulement de l'animation, le solde étant versé aux J.M.F. le jour d'ouverture de la Galerie Sonore.

Le Preneur remboursera aux J.M.F. les transports aller-retour⁺⁺ 1ère classe SNCF Paris/ La Rochelle des quatre animateurs et de l'Administrateur. Par ailleurs, il réglera directement les frais de transport du matériel de la ville précédente au lieu d'exposition choisi par lui.

Les paiements doivent être faits à l'ordre des JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE, Compte bancaire N° 210.204.49 B.N.P.-Cité des Arts -Paris 4e.

++ 376 F x 5 = 1 880 Francs

Fait à Paris, le 20 Mars 1980

Le Directeur Général des J.M.F.,

Jean-Pierre de LAVIGNE

Le Preneur,

